



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nom

Question écrite n° 108116

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer quel a été parmi les personnes naturalisées en 2005, le pourcentage de celles qui en ont profité pour procéder à une francisation de leur nom de famille. Elle souhaiterait également savoir quel est ce pourcentage pour chacune des dix nationalités d'origine les plus représentées parmi les personnes naturalisées. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Texte de la réponse

En 2005, 101 785 personnes, y compris les enfants mineurs bénéficiant de l'effet collectif prévu à l'article 22-1 du code civil, ont été naturalisées ou réintégrées dans la nationalité française par décret. La francisation de nom a été accordée à 657 personnes, représentant ainsi un pourcentage de 0,64 % des acquérants. Ce faible taux de francisations est similaire à celui des années précédentes : le taux était de 0,58 % en 2003 soit 451 francisations sur un total de 77 102 acquérants et de 0,65 % en 2004 soit 651 francisations sur un total de 99 368 acquérants. Le tableau ci-après concerne les taux de francisations de nom des personnes naturalisées ou réintégrées pour chacune des dix premières nationalités d'origine.

NATIONALITÉ ANTÉRIEURE	NOMBRE D'ACQUISITIONS ou de réintégrations par décret	NOMBRE DE FRANCISATIONS de noms	%
Maroc	25 837	18	0,06
Algérie	19 761	5	0,02
Turquie	8 368	41	0,48
Tunisie	7 574	2	0,02
Portugal	2 627	3	0,11
Congo (Rép.dém.)	2 369	11	0,46
Serbie-et-Monténégro	2 263	21	0,92
Sri Lanka	1 923	8	0,41
Haïti	1 918	1	0,05
Sénégal	1 759	0	0,00

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108116

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11236

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4096